

esco sel raffiné

(différentes granulométries, sel en pastilles, sel compacté)

esco sel gemme (différentes granulométries)

esco sel de mer (différentes granulométries)

esco NaCl-saumure (26 % und 22,5 %)*

N'est pas valable pour le sel nitrité, le sel spécial pour le traitement des peaux et le sel de déneigement

***(Les indications se réfèrent à la matière première mise en solution)**

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'émission: 04/04/2019 Date de révision: 04/04/2019 Remplace la fiche: 05/01/2018 Version: 3.01

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Substance
Nom commercial	: esco sel raffiné (différentes granulométries, sel en pastilles, sel compacté) esco sel gemme (différentes granulométries) esco sel de mer (différentes granulométries) esco NaCl-saumure (26 % und 22,5 %)* N'est pas valable pour le sel nitrité, le sel spécial pour le traitement des peaux et le sel de déneigement *(Les indications se réfèrent à la matière première mise en solution)
Nom chimique	: chlorure de sodium
N° CE	: 231-598-3
N° CAS	: 7647-14-5

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange	: sel régénérant Régulateur ou auxiliaire de process Fabrication de produits alimentaires
-------------------------------------	---

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

esco - european salt company GmbH & Co. KG
Landschaftstr. 1
30159 Hannover - Germany
T (+49) 511 85030-0 - F (+49) 511 85030-131
www.esco-salt.com - info@esco-salt.com

Adresse e-mail de la personne compétente:

sds@kft.de

Importateur

esco france s.a.s
Avenue Georges Pompidou 49
92593 Levallois-Perret - France
T 33 (0) 140.89.70.50 - F +33 (0) 140.89.70.60
info@esco-salt.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : ORFILA (INRS) Tel. : +33 (0)1 45 42 59 59

esco sel raffiné
(différentes granulométries, sel en pastilles, sel compacté)
esco sel gemme (différentes granulométries)
esco sel de mer (différentes granulométries)
esco NaCl-saumure (26 % und 22,5 %)*
N'est pas valable pour le sel nitrité, le sel spécial pour le traitement des peaux et le sel de déneigement
***(Les indications se réfèrent à la matière première mise en solution)**

Fiche de données de sécurité
conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

A notre connaissance, ce produit ne présente pas de risque particulier, sous réserve de respecter les règles générales d'hygiène industrielle.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Étiquetage non applicable

2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nom	Identificateur de produit	%
chlorure de sodium	(N° CAS) 7647-14-5 (N° CE) 231-598-3	-

3.2. Mélanges

Non applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.
Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver la peau avec beaucoup d'eau.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche à l'eau. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après ingestion	: Si la quantité ingérée est importante : Nausées. Vomissements.
----------------------------------	--

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

esco sel raffiné
(différentes granulométries, sel en pastilles, sel compacté)
esco sel gemme (différentes granulométries)
esco sel de mer (différentes granulométries)
esco NaCl-saumure (26 % und 22,5 %)*
N'est pas valable pour le sel nitrité, le sel spécial pour le traitement des peaux et le sel de déneigement
***(Les indications se réfèrent à la matière première mise en solution)**

Fiche de données de sécurité
conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Le produit n'est pas inflammable. Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants. Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse.
Agents d'extinction non appropriés	: Jet d'eau bâton.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Dégagement possible de fumées toxiques. Chlorure d'hydrogène.
---	---

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.
Autres informations	: Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau. Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	: Eviter toute formation de poussière. Assurer une ventilation d'air appropriée. Porter un équipement de protection individuel.
-------------------	---

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence	: Ventiler la zone de déversement.
----------------------	------------------------------------

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".
--------------------------	--

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau. Eviter la pénétration dans le sous-sol. Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage	: Ramasser mécaniquement le produit. Eviter toute formation de poussière. Laver abondamment à l'eau les résidus. Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales. Collecter mécaniquement (en balayant ou pelletant) et mettre dans un récipient adéquat pour élimination.
Autres informations	: Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé. Assurer une ventilation d'air appropriée. Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13. Voir Rubriques 7 et 8. Précautions à prendre pour la manipulation. Voir rubrique 7. Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

esco sel raffiné

(différentes granulométries, sel en pastilles, sel compacté)

esco sel gemme (différentes granulométries)

esco sel de mer (différentes granulométries)

esco NaCl-saumure (26 % und 22,5 %)*

N'est pas valable pour le sel nitrité, le sel spécial pour le traitement des peaux et le sel de déneigement

***(Les indications se réfèrent à la matière première mise en solution)**

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement de protection individuel. Ne pas respirer les poussières. Eviter toute formation de poussière.

Mesures d'hygiène

: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage

: Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver à température ambiante. Protéger de l'humidité.

Indications concernant le stockage commun

: Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

chlorure de sodium (7647-14-5)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
Aiguë - effets systémiques, cutanée	295,52 mg/kg de poids corporel/jour
Aiguë - effets systémiques, inhalation	2068,62 mg/m³
A long terme - effets systémiques, cutanée	295,52 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	2068,62 mg/m³
DNEL/DMEL (Population générale)	
Aiguë - effets systémiques, cutanée	126,65 mg/kg de poids corporel
Aiguë - effets systémiques, inhalation	443,28 mg/m³
Aiguë - effets systémiques, orale	126,65 mg/kg de poids corporel
A long terme - effets systémiques, orale	126,65 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	443,28 mg/m³
A long terme - effets systémiques, cutanée	126,65 mg/kg de poids corporel/jour
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	5 mg/l
PNEC (Sol)	
PNEC sol	4,86 mg/kg poids sec
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	500 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

esco sel raffiné
(différentes granulométries, sel en pastilles, sel compacté)
esco sel gemme (différentes granulométries)
esco sel de mer (différentes granulométries)
esco NaCl-saumure (26 % und 22,5 %)*
N'est pas valable pour le sel nitrité, le sel spécial pour le traitement des peaux et le sel de déneigement
***(Les indications se réfèrent à la matière première mise en solution)**

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Protection des mains:

En cas de contact répété ou prolongé, porter des gants. Caoutchouc butyle. Caoutchouc chloroprène. Fluoroélastomère (FKM). Caoutchouc nitrile. EN 374. Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres caractéristiques de qualité et il diffère d'un fabricant à l'autre. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fabricant. Les gants doivent être remplacés après chaque utilisation et à la moindre trace d'usure ou de perforation

Protection oculaire:

Si dégagement de poussières: lunettes de protection. EN 166

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié. EN 340

Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. EN 143. Filtre anti-particule. P1. La protection respiratoire est à utiliser dans le seul but de maîtriser le risque demeurant lors de tâches brèves, si toutes les mesures pratiquement réalisables visant à la réduction des risques à la source de danger ont été respectées, mise en retrait et/ou aspiration locale, par ex.

Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

Autres informations:

Nettoyer les vêtements contaminés. Éviter le contact avec la peau.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Apparence	: Cristaux.
Masse moléculaire	: 58,44 g/mol
Couleur	: incolore.
Odeur	: inodore.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 6 - 9 (50 g/L; 20 °C; DIN 38404-5)
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: 801 °C
Point de congélation	: Non applicable
Point d'ébullition	: 1461 °C
Point d'éclair	: Non applicable
Température d'auto-inflammation	: Non applicable
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable.
Pression de vapeur	: 0 mbar (20°C)
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Non applicable
Masse volumique	: 2,16 g/cm ³ (25 °C)
Solubilité	: Eau: 359 g/l (20°C) Facilement soluble
Log Pow	: Aucune donnée disponible

esco sel raffiné
(différentes granulométries, sel en pastilles, sel compacté)
esco sel gemme (différentes granulométries)
esco sel de mer (différentes granulométries)
esco NaCl-saumure (26 % und 22,5 %)*
N'est pas valable pour le sel nitrité, le sel spécial pour le traitement des peaux et le sel de déneigement
***(Les indications se réfèrent à la matière première mise en solution)**

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Non applicable
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible.
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible.
Limites d'explosivité	: Non applicable

9.2. Autres informations

Densité apparente	: sel gemme : 1050-1250 kg/m ³ sel ignigène: 1100-1300 Kg/m ³
-------------------	--

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi. Métaux alcalins.

10.4. Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir rubrique 7).

10.5. Matières incompatibles

Acides. métaux alcalins. substances oxydantes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

chlorure de sodium (7647-14-5)

DL50 orale rat	3550 mg/kg de poids corporel (mâle)
DL50 cutanée rat	> 10000 mg/kg de poids corporel
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) pH: 6 - 9 (50 g/L; 20 °C; DIN 38404-5)

esco sel raffiné
(différentes granulométries, sel en pastilles, sel compacté)
esco sel gemme (différentes granulométries)
esco sel de mer (différentes granulométries)
esco NaCl-saumure (26 % und 22,5 %)*
N'est pas valable pour le sel nitrité, le sel spécial pour le traitement
des peaux et le sel de
déneigement
***(Les indications se réfèrent à la matière première mise en solution)**

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) pH: 6 - 9 (50 g/L; 20 °C; DIN 38404-5)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Cancérogénicité	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité pour la reproduction	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Danger par aspiration	: Non classé (Non pertinent)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général	: Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.
Toxicité aquatique aiguë	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

chlorure de sodium (7647-14-5)

CL50 poisson 1	5840 mg/l (96 h; Lepomis macrochirus)
CE50 Daphnie 1	4136 mg/l (static; 48 h; Daphnia magna; OECD Guideline 202)
LOEC (chronique)	441 mg/l (21 d; Daphnia pulex; (méthode OCDE 211))
NOEC chronique poisson	4000 mg/l (7 d; Pimephales promelas; EPA 600/4-89- 001)
NOEC chronique crustacé	314 mg/l (21 d; Daphnia pulex; (méthode OCDE 211))

12.2. Persistance et dégradabilité

chlorure de sodium (7647-14-5)

Persistance et dégradabilité	Ne s'applique pas aux substances non organiques.
------------------------------	--

12.3. Potentiel de bioaccumulation

chlorure de sodium (7647-14-5)

Potentiel de bioaccumulation	Ne s'applique pas aux substances non organiques.
------------------------------	--

12.4. Mobilité dans le sol

esco sel raffiné
(différentes granulométries, sel en pastilles, sel compacté)
esco sel gemme (différentes granulométries)
esco sel de mer (différentes granulométries)
esco NaCl-saumure (26 % und 22,5 %)*
N'est pas valable pour le sel nitrité, le sel spécial pour le traitement
des peaux et le sel de
dénégement
*(Les indications se réfèrent à la matière première mise en solution)

Fiche de données de sécurité
conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

chlorure de sodium (7647-14-5)

Ecologie - sol	Devrait être très mobile dans le sol.
----------------	---------------------------------------

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

chlorure de sodium (7647-14-5)

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets	: Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales. Catalogue européen des déchets. Ne pas éliminer avec les ordures ménagères. Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Ne pas réutiliser les emballages vides sans lavage ou recyclage approprié.
Code catalogue européen des déchets (CED)	: 06 03 14 - sels solides et solutions autres que ceux visés aux rubriques 06 03 11 et 06 03 13

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.4. Groupe d'emballage				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnement				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Non applicable

esco sel raffiné
(différentes granulométries, sel en pastilles, sel compacté)
esco sel gemme (différentes granulométries)
esco sel de mer (différentes granulométries)
esco NaCl-saumure (26 % und 22,5 %)*
N'est pas valable pour le sel nitrité, le sel spécial pour le traitement
des peaux et le sel de
dénigement
*(Les indications se réfèrent à la matière première mise en solution)

Fiche de données de sécurité
conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Transport maritime

Non applicable

Transport aérien

Non applicable

Transport par voie fluviale

Non applicable

Transport ferroviaire

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH
chlorure de sodium n'est pas sur la liste Candidate REACH
chlorure de sodium n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH
chlorure de sodium n'est pas soumis au RÈGLEMENT (UE) N° 649/2012 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux
chlorure de sodium n'est pas soumis au règlement (CE) n° 850/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 concernant les polluants organiques persistants et modifiant la directive 79/117/CEE

Autres informations, restrictions et dispositions légales : Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat.

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:			
Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
	Révision générale		
Abréviations et acronymes:			
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures		
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route		

esco sel raffiné
(différentes granulométries, sel en pastilles, sel compacté)
esco sel gemme (différentes granulométries)
esco sel de mer (différentes granulométries)
esco NaCl-saumure (26 % und 22,5 %)*
N'est pas valable pour le sel nitrité, le sel spécial pour le traitement
des peaux et le sel de
déneigement
***(Les indications se réfèrent à la matière première mise en solution)**

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008
BCF	Facteur de bioconcentration
DNEL	Dose dérivée sans effet
IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
NOAEC	Concentration sans effet nocif observé
NOAEL	Dose sans effet nocif observé
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
FDS	Fiche de données de sécurité
STP	Station d'épuration
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable
ETA	Estimation de la toxicité aiguë
DMEL	Dose dérivée avec effet minimum
DPD	Directive 1999/45/CE relative aux préparations dangereuses
DSD	Directive 67/548/CEE relative aux substances dangereuses
EC50	Concentration médiane effective
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer
LOAEL	Dose minimale avec effet nocif observé
NOEC	Concentration sans effet observé
OECD	Organisation de coopération et de développement économiques
PNEC	Concentration(s) prédite(s) sans effet
TLM	Tolérance limite médiane

Sources des données : ECHA (Agence européenne des produits chimiques). Indications du producteur.

Service établissant la fiche technique: : KFT Chemieservice GmbH
Im Leuschnerpark. 3 64347 Griesheim
Postfach 1451 64345 Griesheim
Germany

Tel.: +49 6155-8981-400 Fax: +49 6155 8981-500
Service de fiche de données de sécurité: Tel.: +49 6155 8981-522

Personne de contact : Dr. Süleyman Cinar

KFT SDS EU 01

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.